

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif"

BP JEPS ÉDUCATEUR SPORT ACTIVITÉS ÉQUESTRES

Diplôme national de niveau 4 du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

MAJ 02 2025



Public ciblé

- Jeunes entre **17 et 29 ans** révolus.

Conditions d'accès

- Niveau d'équitation** équivalent au **Galop 7**
- Être détenteur de **PSC1** (attestation formation premiers secours)
- Entretien** de positionnement, **test** d'équitation (aptitude aux exigences préalables)
- Certificat médical** de non contre-indication à «la pratique des activités équestres»
(daté de **-1 an à la date d'entrée en formation**)
- Attestation de satisfaction** aux tests d'exigences techniques préalables à l'entrée en formation **ou attestation** justifiant de la **dispense** de tout ou partie de ces tests.

Modalités d'inscription

- Pré-inscription en ligne / candidature en ligne
► www.campusvertdazur.fr
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités d'entrée en formation

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
(le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage)
- Sous réserve des places disponibles
(pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter)
- Les tuteurs doivent être titulaires, a minima, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champs des activités équestre obtenue depuis au moins deux ans et justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle d'encadrement sportif en activités équestres.

Organisation de la formation

- Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **1 an**
(2 jours / semaine au CFPPA)
Soit **540h** minimum en centre de formation et **360h** minimum en structure d'alternance pédagogique.
- Calendrier de formation : **De Septembre à Juin.**

Modalités d'évaluation et validation

- Formation en **Unités Capitalisable (UC)** ;
- Evaluation par bloc

Individualisation

- Adaptation des parcours selon :
 - les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE) ;
 - les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Votre statut

- Vous serez **salaire sous contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).

Modalités financières

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.
La formation est gratuite pour les apprenants, financée par l'**Opérateur de compétences (OPCO)** dont dépend son entreprise.

Délivré par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Cavalier confirmé, vous aimez la communication et le contact humain, devenez enseignant animateur

L'OBJECTIF

- Être titulaire du diplôme BPJEPS mention "activités équestres" atteste de l'acquisition de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur.
- D'une manière générale, les enseignants animateurs seront amenés à :
 - Conduire un projet d'animation, d'initiation et d'approfondissement
 - Garantir au pratiquant des conditions optimales de sécurité dans les pratiques équestres
 - Accueillir les publics, animer une structure et contribuer à la promotion des activités
 - Participer à la valorisation de la cavalerie
 - Participer aux soins des équidés, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations
 - Participer à l'organisation et à la gestion des activités.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage, c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagements réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

+ d'infos : www.education.gouv.fr
www.service-public.fr

LE CONTENU DE LA FORMATION (Consultez le référentiel du diplôme sur www.sports.gouv.fr)

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Les candidat(e)s ont la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. Les évaluations se font en partie sous couvert des représentants de la Fédération Française d'Équitation.

Bloc de compétences 1 (BC1) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation :

- **Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure :**
 - Connaissance des différents publics ;
 - Connaissance de la structure.
- **Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure**
 - Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation

Bloc de compétence 2 (BC2) : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

- **Communication**

Bloc de compétences 3 (BC3) : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

- **Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage**
 - Concevoir, conduire et évaluer une séance
 - Garantir des conditions de pratique en sécurité
- **Prérequis d'accès à la certification du bloc de compétence 4**
- **Travail d'un équidé en dressage, saut d'obstacle type hunter et cross**

Bloc de compétences 4 (BC4) : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogique spécifiques aux activités équestres.

- **Gestion des équidés et des matériel spécifiques aux activités équestre**
- **Fonctionnement d'entreprise : réglementation et gestions des équidés**
- **Hippologie, Ethologie**
- **Entretien, soin des chevaux**
- **Entretien des box, des matériels et des aires de travail**
- **Gestion des déplacements des équidés**
- **Evaluation et travail d'un équidé**

Autre :

- **Les exigences préalables à la mise en situation professionnelle des personnes :**
 - être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités équestre ;
 - être capable d'anticiper les risques potentiels liés à l'activité pour le pratiquant
 - être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'accident et d'incident
 - être capable de mettre en œuvre une séquence d'initiation en activités équestres en sécurité

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusvertdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Insertion professionnelle : Le BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres est un prérequis à l'accès à l'emploi de catégorie 2 « enseignant animateur » dans la convention collective étendue du personnel des centres équestres. Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier.

Évolutions professionnelles (selon la structure et l'expérience acquise) :

- vers une discipline sportive équestre particulière : entraîneur, compétiteur ;
- vers l'encadrement pédagogique : formateur, responsable pédagogique, responsable de projet ;
- vers une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement de publics spécifiques ;
- vers le management d'équipe et la direction de structures ;
- vers des emplois connexes à l'ensemble des activités équestres comme l'élevage, le commerce de chevaux, la vente de matériel...

Taux réussite examen*

88%

Taux de satisfaction Moyen*

85%

*session 2023-2024

- ▶ Indicateurs de résultats de l'apprentissage consultables sur www.inserjeunes.education.gouv.fr
- ▶ L'ensemble des indicateurs du Campus Vert d'Azur sont disponibles sur www.campusvertdazur.fr

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR
Service Formation Apprentissage
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusvertdazur.fr

